

question du jour

Faut-il mieux encadrer les naturopathes ?



Jérôme Poiraud

Naturopathe et président de l'Organisation de la médecine naturelle et de l'éducation sanitaire (Omnes) (source: Jérôme Poiraud)

L'État doit se décider à réglementer la profession

En France, la naturopathie n'est pas une profession réglementée mais elle est tout de même structurée par plusieurs organisations visant à apporter des garanties de qualité et de sérieux. L'Omnes, l'association que je dirige et qui existe depuis quarante ans, en fait partie. Elle délivre des agréments aux écoles de naturopathie et propose des formations continues obligatoires, de manière que l'exercice de la profession ne se fasse pas sans connaissances ni bases légales.

Les dérives dont on entend parler concernent des cas isolés.

Il est important de souligner que les dérives dont on entend parler concernent des cas isolés. En plus de ne pas avoir suivi de formation reconnue par nos instances, ces individus prétendent outrepasser les médecins. Ce n'est absolument pas le discours tenu par l'Omnes, où l'on ne parle d'ailleurs pas de médecine alternative ni même de médecine douce, mais d'approche complémentaire ou non conventionnelle. Un «vrai» naturopathe se place dans une logique de prévention, en complément du médecin traitant, mais il ne fait pas de diagnostic, ne donne pas de traitement, et en aucun cas ne peut faire sortir la personne de son parcours médical.

Il a néanmoins des connaissances en anatomie, en physiologie, en physiopathologie et en pathologies d'urgence. Ces bases médicales sont précisément ce qui lui permet de connaître les limites

de son exercice et d'adresser la personne à un médecin quand cette limite est atteinte.

Reste que, aujourd'hui, n'importe qui peut se déclarer naturopathe, simplement après avoir ouvert un livre. Forcément, cela ouvre la voie à des dérives. Il est donc nécessaire que l'État se décide enfin à réglementer la profession, comme cela a été fait en 2012 pour les ostéopathes. Ainsi, seuls les naturopathes ayant suivi les formations agréées auraient le droit de s'installer. Cela représenterait une protection supplémentaire pour les usagers, même si cela ne mettrait sans doute pas fin aux dérives, qui existent partout – y compris chez les médecins, dont certains ont eu une approche complotiste ou antivax pendant la pandémie.

Pour l'heure, la France est le maillon faible de l'Europe. En 1997, une résolution du Parlement européen incitait les États membres à lancer plus d'études et à réglementer les médecines non conventionnelles, dont la naturopathie. Plusieurs pays ont saisi cette occasion, comme l'Italie, le Portugal, l'Allemagne, la Suède ou la Belgique. En Suisse, par exemple, les naturopathes sont considérés comme des professionnels de santé.

En attendant, il faut que les choses soient plus carrées. C'est pourquoi l'Omnes et les autres organisations qui représentent la profession ont engagé un processus de normalisation auprès de l'Afnor. C'est une démarche que nous finançons nous-mêmes, avec l'objectif d'aider les services de l'État, notamment la DGCCRF et Miviludes, à distinguer ce qui relève de la naturopathie ou du charlatanisme.

Recueilli par Jeanne Ferney

Un homme de 58 ans se présentant comme «naturopathe» et son fils ont été mis en examen, jeudi 12 janvier, notamment

pour «*homicide involontaire*». Plusieurs décès sont survenus à la suite de jeûnes prolongés organisés lors de «cures hydriques». La secrétaire d'État à la citoyenneté, Sonia Backès, a rappelé dans la foulée que des assises se tiendraient au printemps pour donner «à l'État les moyens de lutter contre ces nouvelles formes de dérive sectaire».



Jérôme Marty

Président du syndicat de médecins UFML-Syndicat (source: Jérôme Marty)

Les naturopathes ne sont pas des acteurs de santé

Tous les professionnels de santé sont diplômés d'État et inscrits au code de santé publique, ce qui n'est bien entendu pas le cas des naturopathes. Il n'y a pas lieu de réglementer une profession qui n'en est pas une. Que ces personnes qui exercent une activité commerciale investissent le champ du *bien-être*, on ne peut l'empêcher. Mais la priorité est de contrer les tentatives d'immixtion dans le domaine de la santé.

Lors d'un récent Salon du bien-être à Toulouse, nous avons constaté que 80 % des stands utilisaient le mot *soin*. Il s'agit d'une dérive pour amener petit à petit à une reconnaissance de leur place comme acteurs de santé, ce qu'ils ne sont absolument pas. Le code de déontologie interdit à un médecin ou à une infirmière diplômée d'État de poser une plaque à côté de celle d'un naturopathe, iridologue, auriculothérapeute ou autre étiopathe... qui sont des activités commerciales. Et pourtant, dans certains cabinets partagés, on voit de telles cohabitations qui sont illégales. Des maires, pour remplir leur maison de santé, sont peu regardants. Cette confusion est dangereuse.

Nous avons récemment mené le combat pour que Doctolib fasse sortir de son référencement les naturopathes et autres activités du bien-être. Ce faisant, cette plateforme qui annonce avoir pour vocation la mise en relation des patients avec des professionnels de santé entretenait le trouble. Doctolib a finalement accepté, en octobre 2022, de sortir des milliers d'adresses même si l'on peut estimer qu'il existe encore des personnes qui n'ont rien à y faire.

La question de la prise en charge financière des actes est aussi un enjeu de mobilisation. En 2019, nous avons obtenu le remboursement des médicaments homéopathiques. Cela nous a valu une quarantaine de procès que nous avons tous gagnés. Avec la naturopathie, la difficulté est que certaines mutuelles incluent ces actes dans leur prise en charge. C'est très problématique et nous tentons progressivement de faire bouger les choses.

Comment évaluer le sérieux dans un secteur qui n'accepte pas le principe de la preuve scientifique.

Les naturopathes prétendent vouloir faire le ménage à la suite de récents scandales révélés par les médias. C'est leur affaire. Mais je ne vois pas comment évaluer le sérieux dans un secteur qui n'accepte pas le principe de la preuve scientifique.

Pour nous, la priorité est que l'État se mobilise contre la confusion. Il faudrait commencer par interdire légalement toute utilisation du mot *soin* ou *santé* par ceux qui ne sont pas des professionnels reconnus. C'est d'autant plus urgent que, dans le secteur du bien-être, de nouvelles formes d'emprise se sont développées avec l'essor des réseaux sociaux et, plus récemment, avec la crise du Covid qui a pu contribuer à une perte de confiance dans la médecine.

Recueilli par Bernard Gorce